

# Rapport

## de Mission

# 2022



**UMR**  
GROUPE **vyv**



# SOMMAIRE

|           |  |                             |
|-----------|--|-----------------------------|
| <b>1</b>  | <b>Propos croisés d'Eric Jeanneau, Président de l'UMR, et de Youssef Achour, Président du Groupe Up et Président du Comité de mission</b>  | <b>4</b>                    |
| <b>2</b>  | <b>Qui sommes nous ?</b><br>Notre histoire<br>Notre vision   | <b>6</b><br>6<br>6          |
| <b>3</b>  | <b>L'UMR en quelques chiffres</b>  | <b>7</b>                    |
| <b>4</b>  | <b>Nos enjeux - Interview de Virginie Le Mée, Directrice Générale de l'UMR</b>   | <b>8</b>                    |
| <b>5</b>  | <b>Retour sur plus de deux ans de travaux</b>  | <b>9</b>                    |
| <b>6</b>  | <b>Devenir Société à mission - Qu'est-ce que cela implique</b><br>1ère étape : l'élaboration des objectifs statutaires<br>2ème étape : L'approfondissement de nos valeurs<br>3ème étape : Le Comité de mission | <b>10</b><br>10<br>12<br>13 |
| <b>7</b>  | <b>Le Modèle de la mission</b>   | <b>16</b>                   |
| <b>8</b>  | <b>Notre Modèle de la mission</b>  | <b>17</b>                   |
| <b>9</b>  | <b>Objectif statutaire 1 - Faire vivre l'empreinte mutualiste</b>  | <b>18</b>                   |
| <b>10</b> | <b>Objectif statutaire 2 - Générer une performance durable</b>   | <b>20</b>                   |
| <b>11</b> | <b>Objectif statutaire 3 - Innover pour anticiper les évolutions sociales, environnementales et économiques</b>  | <b>22</b>                   |
| <b>12</b> | <b>Objectif statutaire 4 - Fédérer une communauté d'entraide et de solidarité</b>  | <b>24</b>                   |



# •1 PROPOS CROISÉS de Eric Jeanneau (EJ), Président de l'UMR, et de Youssef Achour (YA), Président du Groupe Up et Président du Comité de mission



Eric Jeanneau

*" Devenir société à mission nous pousse à aller un cran plus loin en focalisant nos efforts en lien avec notre Raison d'Etre pour avoir davantage d'effets positifs face aux transitions démographiques, environnementales et numériques en cours. "*

Eric Jeanneau

## Devenir Société à mission : qu'est-ce que cette démarche apporte au projet d'entreprise ?

**YA** - Le projet d'entreprise est souvent perçu comme étant exclusivement à dimension économique. Réfléchir en tant que société à mission, c'est dépasser le contexte économique et inscrire l'entreprise dans la société et dans le monde.

**EJ** - Je suis complètement d'accord avec cette façon de voir. La société à mission s'inscrit dans la droite ligne de la RSE qui nous a amené à nous questionner et à nous améliorer sur toutes les dimensions sur lesquelles l'entreprise a un impact. Devenir société à mission nous pousse à aller un cran plus loin en focalisant nos efforts en lien avec notre Raison d'Etre pour avoir davantage d'effets positifs face aux transitions démographiques, environnementales et numériques en cours.

## Et plus particulièrement quand l'entreprise appartient au monde de la mutualité ?

**EJ** - L'UMR est issue du monde de la mutualité et elle a changé de statut au 1er janvier 2023 pour devenir une SA à mission et intégrer le groupe VyV. Cela nous a permis d'inscrire dans les statuts ce qui avait trait à notre histoire. Les mutuelles ayant toujours cherché à avoir un impact social large, cela constitue finalement un prolongement naturel. Au-delà, devenir société à mission est une démarche fructueuse qui permet deux choses : inscrire notre stratégie dans une trajectoire historique porteuse de sens et actualiser nos pratiques au regard des enjeux à venir.

## Et quand l'entreprise appartient à l'ESS ?

**YA** - La qualité de société à mission est quelque chose qui sied bien à l'ESS. Devenir société à mission, cela permet de faire exactement ce que vient de dire Eric : remettre de la cohérence. En tant que Président d'une coopérative de salariés, j'ai considéré que la société à mission avait une vertu : nous amener à nous rappeler pourquoi nous sommes une entreprise de l'ESS. Ce qui différencie une entreprise de l'ESS, c'est la gouvernance démocratique, l'attachement au dialogue et la création de richesse en vue de la répartir équitablement. Devenir une société à mission, cela va l'amener à se réinterroger sur ces éléments et à prendre conscience de sa contribution économique et sociale.

## Comment voyez-vous le rôle du Comité de mission dans la gouvernance ?

**EJ** - Un des éléments clefs de la société à mission c'est de s'ouvrir davantage sur les parties prenantes et donc finalement au regard que porte sur nous la société. Le comité de mission a un rôle essentiel. Il porte un œil externe qui fait percevoir d'autres perspectives et challenge les décisions et orientations prises. C'est pour cette raison, que nous avons cherché à le composer quasi exclusivement de personnalités externes avec des parcours divers et complémentaires.

**Youssef Achour**

**YA** - Le rôle du Comité de mission est de créer les conditions pour accompagner, par ses travaux et sa dynamique, le projet de mission dans l'entreprise. La première chose que doit faire le Comité de mission est d'accompagner les équipes et l'entreprise. La deuxième est, comme l'a dit Eric, de la challenger. L'accompagnement passe par un travail d'incitation et de questionnement sur la façon dont avance le projet et les raisons pour lesquelles telle ou telle orientation est prise. Le Troisième enjeu est de rendre compte, de présenter le regard du Comité sur la manière dont le projet est mené par l'entreprise. Trois mots accompagner, challenger et témoigner.

#### **Quels sont les grands enjeux autour de la mission pour l'UMR ?**

**EJ** - L'UMR est avant tout une entreprise qui propose des solutions d'épargne retraite à tous ceux qui souhaitent préparer leur retraite. Mais au-delà des placements d'épargne, l'enjeu pour ces personnes est de pouvoir vivre sereinement et activement la période de préparation et la retraite elle-même. La première responsabilité est l'accompagnement : s'assurer que nos adhérents puissent mener à bien leur projet et pour cela les conseiller. La deuxième responsabilité est, au travers de l'argent qui nous est confié, de faire en sorte que cette épargne serve à construire le monde dans lequel les gens vivront leur retraite, un monde auquel ils aspirent. Dans l'année

qui vient, nous avons une volonté forte d'axer notre développement sur l'accompagnement et les services qui sont essentiels pour que le cœur de notre proposition -l'épargne retraite- soit utile.

#### **En cette première année, quels sont les grands enjeux pour le Comité de mission ?**

**YA** - Le premier enjeu dans ce timing restreint, puisque ce rapport est rédigé six mois après le début des travaux du Comité, a été de mettre en place le comité, le deuxième de créer les conditions d'animation avec les équipes qui accompagnent le comité, et le troisième de présenter un rapport à l'Assemblée générale afin de montrer que le Comité de mission s'organise et se structure pour tenir les objectifs et respecter les enjeux qui ont été à l'origine de la création de la société à mission.

#### **Que retiendrez-vous comme temps fort de cette première année ?**

**YA** - J'aurais tendance à dire : la première réunion du Comité. Ce moment où l'on est dans l'inconnu, où l'on découvre la diversité, et la complétude des personnes qui composent le comité, que l'on va devoir présider alors qu'on ne les connaissait pas. En tant que Président, le temps fort est cette première réunion de prise de la mesure du projet et des travaux.

**EJ** - Pour moi il n'y a pas eu un seul temps fort mais des temps forts : autour des moments où les différents collectifs se sont approprié la mission, que ce soient les administrateurs (qui ont changé au cours de la période), les membres du Comité, les salariés qui l'ont traduite dans leurs activités quotidiennes, et même nos partenaires. A chaque fois, nous avons pu vérifier que la mission et les objectifs faisaient sens et parlaient aux parties prenantes. Cette démarche n'en est qu'au début mais nous y mettons beaucoup de force et d'ambition.

**" Le rôle du Comité de mission est de créer les conditions pour accompagner, par ses travaux et sa dynamique, le projet de mission dans l'entreprise. "**

**Youssef Achour**



## •2 Qui sommes nous ?

### Notre Histoire

- L'UMR a 20 ans, elle est l'héritière d'un des mouvements mutualistes d'après-guerre qui se sont constitués pour améliorer la retraite de leurs membres et, ce faisant, ont inventé l'épargne retraite.
- Depuis vingt ans, l'UMR s'est attachée à préserver l'intérêt de ses adhérents en leur garantissant, par une gestion prudente et performante de leur épargne, que leurs rentes seraient versées à vie quelles que soient les circonstances économiques.
- Après l'adoption de la loi Pacte, en 2019, l'UMR a transformé sa solution d'épargne retraite historique en points, le COREM, pour en faire un PER. Nous avons également développé des PER multisupports pour différents partenaires distributeurs en adaptant leurs caractéristiques aux besoins spécifiques de leurs populations. L'UMR est aujourd'hui en plein développement avec la volonté d'apporter des réponses accessibles et adaptées pour que les français puissent vivre sereinement leur retraite.



### NOTRE VISION

L'UMR a vocation à apporter un complément de protection sociale au plus grand nombre de français, au travers la forte expertise qu'elle a su développer dans le domaine de la retraite. Ces dernières années, nous avons œuvré pour moderniser le produit historique COREM et développer de nouveaux produits, des plans épargne retraite standardisés ou sur-mesure.

La loi PACTE, via la création de la qualité de société à mission, a également donné la possibilité d'élargir l'objet social des entreprises en prenant acte du fait que l'entreprise, au-delà de sa capacité à dégager du profit, avait également un rôle social.

En tant qu'investisseur institutionnel, l'UMR s'est engagée dès 2014 dans l'investissement socialement responsable pour financer un monde dans lequel ses adhérents pourront mieux vivre leur retraite.

Convaincus que la retraite est une période de la vie qu'il convient de préparer sur du long terme et qu'il est souhaitable de pouvoir la vivre de façon active, nous nous engageons pour offrir à nos adhérents des propositions de services innovantes.

Ces deux volets, financiers et serviciels sont les piliers de la proposition singulière et différenciante de l'UMR.

# •3 L'UMR en quelques chiffres



**Chiffre d'affaires 128 M d'euros**



**10,3 M d'euros d'actifs sous gestion**

**Doublement du volume d'affaires en 2022**

**Lancement de 5 nouveaux produits**



**109 Collaborateurs**



**123 collaborateurs formés**  
3 078 heures allouées à la formation  
dont 1 tiers lié aux contraintes réglementaires

**22 actions RSE en 2022**



**Les récompenses 2022**



**Meilleur conseil**



**Corem et perivie**



**Origineo**  
by CRYSTAL



*Sélection Premium  
Per Individuel  
2022*



**Gestion financière**



**Déploiement de la raison d'être**

**Les Couronnes**  
INSTIT INVEST



**Meilleure stratégie d'investissement**



## • 4 NOS ENJEUX - Interview de Virginie Le Mée, Directrice générale de l'UMR



Virginie Le Mée

*" Cette Raison d'Etre a été écrite avec les administrateurs, les collaborateurs et les adhérents. Elle est ce pourquoi l'UMR existe, ce pourquoi nous nous engageons. "*

Virginie Le Mée



### Quels ont été les enjeux auxquels l'UMR a été confrontée en 2022 ?

L'enjeu principal pour l'UMR en 2022 a été de poursuivre la dynamique commerciale engagée en 2019 et de consolider ses fondamentaux techniques.

Dans un contexte macroéconomique de taux historiquement bas, et d'une concurrence qui s'est fortement intensifiée, les défis à relever étaient significatifs et il nous a fallu mobiliser l'ensemble des compétences de l'entreprise pour renouer avec la croissance, après 7 années d'arrêt de commercialisation, et rester un acteur clé du marché.

L'intégration dans le groupe VyV qui sera effective en 2023, marque une nouvelle étape dans la transformation engagée de l'UMR, aux fins d'apporter une sécurité financière additionnelle pour la gestion de engagements envers nos adhérents.

L'année 2022 est aussi une année marquée par le passage en société anonyme à mission, sous un cadre réglementaire FRPS (fonds de retraite professionnel supplémentaire), plus adapté à la gestion des activités de long terme qu'est la retraite.

**Dans quelle optique avez-vous élaboré la raison d'être de l'UMR : « Ensemble, construisons une épargne responsable pour préparer votre retraite et contribuer au mieux vivre demain »**

En 2020, lors de la proposition du plan stratégique de redéploiement de l'activité au Conseil d'Administration, il était nécessaire de donner également du sens aux actions menées ; c'est dans ce contexte que nous avons élaboré notre Raison d'Etre pour rebâtir notre histoire et engager ainsi toutes nos parties prenantes, les équipes, les adhérents, et les partenaires, autour de ce nouveau projet d'entreprise.

Cette Raison d'Etre a été écrite avec les administrateurs, les collaborateurs et les adhérents. Elle est ce pourquoi l'UMR existe, ce pourquoi nous nous engageons

### Aviez-vous à ce moment-là l'objectif de devenir une Société à mission ?

En 2020, l'urgence était de reconstruire un projet d'entreprise en repartant à la conquête du marché. Nous n'avions pas encore l'ambition de devenir société à mission. Mais le projet de rapprochement avec le groupe VYV mené en parallèle du Plan stratégique pluriannuel nous a amené à considérer les conditions de ce rapprochement : la transformation de l'UMR, union de mutuelles, en Société Anonyme est apparue nécessaire. Devenir une société à mission s'est naturellement imposé pour rester ancrés dans nos valeurs d'origine et conserver notre ADN mutualiste.

Ce choix est très engageant, par les obligations qu'il crée en matière de moyens, de résultats et d'organisation afin d'aligner très opérationnellement notre stratégie sur notre Raison d'être et notre mission. Cette dynamique est emblématique du positionnement que nous souhaitons avoir : celui d'une entreprise qui se redéploie et se projette vers l'avenir à moyen et long terme en restant fidèle à une vision.

### En un mot ?

Devenir société à mission, c'est se doter d'un fil conducteur de toutes les actions qui nous rappelle ce pourquoi nous mettons ces actions en œuvre.



# • 5 Retour sur plus de deux ans de travaux

## JANVIER 2021 : L'UMR FORMALISE LA RAISON D'ÊTRE

"Ensemble, construisons une épargne responsable pour préparer votre retraite et contribuer au mieux vivre demain"

## FÉVRIER - MAI 2022 :

L'UMR définit les 4 objectifs statutaires et construit son Comité de mission

## MAI 2022 :

Vote de l'Assemblée générale pour transformer l'Union de Mutuelle en Société anonyme à mission

## JUIN 2022 : CONSTITUTION DU COMITÉ DE MISSION

Composé d'une salariée : Mme Mathilde Piton, d'une administratrice de l'UMR : Mme Mylène Bonnel, et de six membres externes : M. Youssef Achour - Président, Mme Véronique Février Kowecka, M. Nicolas Antheaume, M. Gilles Berrut, M. Marc Brière et M. Jérôme Saddier.

## OCTOBRE 2022 :

Christine Mathis dirigeante du Cabinet Interaction et Stratégie devient le manager de la mission externalisée.

## DÉCEMBRE 2022 : PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ DE MISSION

Première présentation des enjeux de la société à mission au Conseil d'Administration.

## JANVIER 2023 :

Les activités de l'Union Mutualiste de Retraite sont transférées à la SA à mission.

## MARS 2023 :

Deuxième réunion du Comité de mission.

## MAI 2023 :

Troisième réunion du Comité de mission.

## JUIN 2023 :

Présentation du rapport de mission au Conseil d'Administration puis à l'Assemblée générale de l'UMR

# • 6 Devenir Société à mission - Qu'est-ce que cela implique ?



Pour obtenir la qualité de société à mission, instaurée par la loi Pacte en 2019, une entreprise doit répondre à plusieurs conditions :

- Avoir une raison d'être et inscrire, dans ses statuts, des objectifs sociaux et environnementaux, et se déclarer en tant que société à mission au greffe du Tribunal de Commerce,
- Adapter sa gouvernance en se dotant d'un comité de mission, qui comportera au moins un salarié et aura pour rôle de vérifier le modèle de la mission et d'établir le rapport de la mission,
- Faire réaliser une mission de vérification tous les deux ans par un organisme tiers indépendant accrédité.

## NOTRE CHEMINEMENT

La première étape pour devenir société à mission est de doter cette raison d'être d'objectifs de long terme, concrets et les inscrire dans les statuts. C'est un moyen de renforcer le partage d'un projet commun.

### 1ère étape : l'élaboration des objectifs statutaires

Pour formuler les objectifs statutaires, nous avons associé des administrateurs, les dirigeants, le Comité de Direction et des collaborateurs. Très vite, nous avons effectué un travail collaboratif d'approfondissement, d'appropriation et de déclinaison de ces objectifs statutaires.

Au fil des consultations, il est apparu que tous partageaient le fait que la mission devait permettre de poursuivre deux buts constitutifs du projet de l'UMR :

- Préserver l'ADN et les engagements mutualistes de l'UMR dans le cadre du changement de statut et de l'intégration dans un groupe ;
- Donner des objectifs à long terme pour répondre aux besoins des adhérents, que ce soient des besoins financiers ou d'accompagnement, dans un contexte de bouleversements économiques, écologiques, sociétaux et démographiques.

### Vue d'ensemble de nos quatre objectifs statutaires

#### OBJECTIF STATUTAIRE N° 1

Faire vivre l'empreinte mutualiste

#### OBJECTIF STATUTAIRE N° 2

Générer une performance durable

#### OBJECTIF STATUTAIRE N° 3

Innovier pour anticiper les évolutions sociales, environnementales

#### OBJECTIF STATUTAIRE N° 4

Fédérer une communauté d'entraide et de solidarité

## OBJECTIF STATUTAIRE N°1



**Faire vivre l'empreinte mutualiste en conservant un actionariat mutualiste, en œuvrant pour une croissance raisonnée avec des partenaires partageant les mêmes valeurs et en déterminant une répartition des excédents qui permettra de les consacrer significativement à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise.**

Ce premier objectif statutaire consacre la volonté de l'UMR de rester fidèle à ce qui constitue son ADN : l'empreinte mutualiste. Au-delà de la volonté de conserver un actionariat mutualiste, ce qui est en 2023 une réalité grâce à l'intégration dans le groupe VyV, et de travailler avec un écosystème partageant les mêmes valeurs, cela veut dire mettre tout en œuvre pour conserver une saine gestion.

Nous souhaitons qu'une partie significative de nos résultats continuent d'être réinvestis au bénéfice des adhérents.

Notre objectif : nous engager dans une croissance responsable au service de notre mission.

## OBJECTIF STATUTAIRE N°2



**Générer une performance durable au service des bénéficiaires des solutions d'épargne retraite, en investissant dans des entreprises contribuant aux transitions sociétales et environnementales pour une société plus inclusive et un monde pérenne pour demain.**

L'engagement au service de la responsabilité sociétale et environnementale est une réalité pour l'UMR depuis 2014. Cela se traduit par une politique ESG déjà exigeante.

Nous sommes conscients que cette politique devra régulièrement être renforcée. Nous souhaitons être identifiés comme un acteur de référence sur ce sujet avec un but : être en mesure d'offrir aux adhérents une performance qui sera régulière et sur le long terme et financer un monde plus durable.

## OBJECTIF STATUTAIRE N°3



**Innover pour anticiper les évolutions sociales, environnementales et économiques pour être en mesure de conseiller tous ceux qui ont besoin d'une retraite supplémentaire, afin de faire de la retraite un temps que l'on vit pleinement jusque dans le grand âge.**

L'innovation est au cœur de la proposition de l'UMR. C'est un processus continu qui vise à améliorer régulièrement les produits proposés et les services apportés aux adhérents, et aux partenaires. Notre ambition est de concevoir la retraite dans toutes ses dimensions, nous engager pour adresser de façon cohérente l'ensemble des sujets (financiers, administratifs, confort de vie..) et proposer une solution globale.

Cela ne pourra se faire sans les adhérents, c'est pourquoi l'écoute des besoins, l'anticipation et le conseil sont des dimensions essentielles.

## OBJECTIF STATUTAIRE N°4



**Fédérer une communauté d'entraide et de solidarité, facile d'accès, afin que nos adhérents puissent bénéficier d'un accompagnement concret dans tous les moments de la vie et face aux épreuves.**

L'UMR est au cœur d'un écosystème composé de ses salariés, des adhérents, des partenaires et des sociétés de gestion. Nous voulons construire une dynamique au service d'une vision de la retraite, et fédérer différents acteurs autour de cette proposition.

La communauté, nous la souhaitons large, intergénérationnelle, solidaire, en lien avec le groupe VyV, et facile d'accès, c'est-à-dire digitale tout en veillant à ne laisser personne de côté.

## 2ème étape : L'approfondissement de nos valeurs

Ce travail collectif nous a permis de partager une compréhension commune et concrète de ces objectifs, et d'identifier la nécessité de reprendre un travail sur les valeurs de l'entreprise dans ce nouveau cadre.

Des groupes de travail rassemblant une large partie des salariés, des administrateurs ont permis de revoir les valeurs de l'UMR et de décliner trois forces au service de ces valeurs.

# Nos valeurs

## Sincérité

Nous sommes convaincus que la confiance doit être mise au cœur de la relation avec l'ensemble des parties prenantes.

Et il n'y a pas de confiance possible sans sincérité, c'est-à-dire sans la capacité à expliquer clairement et honnêtement les enjeux, et les décisions prises, même quand ces dernières sont difficiles.

En choisissant comme valeur la sincérité, l'UMR s'engage à dire ce qu'elle fait et faire ce qu'elle dit, à écouter les demandes des adhérents pour y répondre le mieux possible, et à faire preuve de pédagogie pour expliciter les enjeux techniques parfois complexes des sujets autour de la retraite.

## Responsabilité

Engagés au côté des adhérents sur le long terme, nous sommes investis de deux responsabilités.

La première est l'accompagnement des adhérents pour qu'ils puissent mener à bien leur projet de retraite, le préparer, et mieux vivre cette période y compris dans le grand âge.

Notre responsabilité est de proposer des produits adaptés, de délivrer des conseils appropriés et de proposer des services innovants qui répondent aux nouveaux besoins (logement, santé, mobilité).

La deuxième responsabilité est de faire en sorte que cette épargne, qui nous est confiée, serve à construire le monde dans lequel les gens vivront leur retraite, et donc de financer des entreprises qui œuvrent pour la transition vers une économie durable.

## Engagement

L'engagement est une valeur portée par les collaborateurs de l'UMR au quotidien et par nos activités pour construire un monde plus solidaire. Pour nos équipes, s'engager cela veut dire promouvoir une culture de l'adhérent : être disponibles, s'adapter pour répondre aux demandes et besoins, mais aussi l'opportunité de participer aux projets solidaires des partenaires de l'UMR.

Cela veut dire également déployer une politique RSE solide et une politique ESG qui se renforce régulièrement pour participer à la transition vers un monde durable.

Nous projeter dans le long terme en devenant société à mission est l'occasion de challenger ces objectifs pour aller encore plus loin et nous positionner comme un acteur incontournable du financement de la transition.

## Les trois forces au service de ces valeurs

Pour incarner ces valeurs, leur donner l'occasion de s'exprimer de façon tangible, l'UMR se mobilise pour :

**AGIR DANS LE TEMPS LONG** : C'est préserver la stabilité financière de l'UMR, la qualité des investissements et leur rentabilité pour les adhérents, en favorisant des investissements dans des entreprises engagées dans le développement durable.

**ETRE AU SERVICE DES ADHERENTS** : Nous sommes mus par la volonté d'apporter le meilleur service aux adhérents. Nous nous mobilisons collectivement pour être à leur écoute, disponibles, coconstruire avec eux les solutions les plus pertinentes et anticiper sur les évolutions pour être en mesure de proposer des solutions innovantes.

**ADAPTER EN PERMANENCE NOS MODES DE FONCTIONNEMENT ET LES SOLUTIONS PROPOSEES** : l'histoire de l'UMR est marquée par ces besoins d'adaptation aux conditions économiques, aux évolutions réglementaires, et technologiques. Nous adapter passe aussi par l'accompagnement de l'évolution du travail et la proposition aux salariés d'une politique des ressources humaines qui fait sens.

Devenir société à mission, c'est l'occasion de servir et rendre ces valeurs concrètes. Innover dans la gouvernance et dans les produits et services pour œuvrer à la création d'une société plus solidaire.

## 3ème étape : Le Comité de mission

La loi Pacte instaure le Comité de mission comme un nouvel organe de la gouvernance. Son rôle est de comprendre les enjeux de l'entreprise, de valider la cohérence du modèle de la mission et de challenger l'entreprise sur les décisions et orientations prises pour déployer la mission.

# Notre vision du Comité de mission

Le Comité de mission doit être un partenaire qui apporte aux instances dirigeantes une vision prospective des grands enjeux sociaux et environnementaux pour les aider à atteindre les objectifs statutaires. Ce regard externe est essentiel pour percevoir d'autres perspectives. C'est pour cette raison que nous avons cherché à composer le Comité de mission quasi exclusivement de

personnalités externes avec des parcours divers et complémentaires. Le Comité de mission est composé de huit membres, dont un membre salarié de l'UMR.

Nous avons considéré comme essentiel que le Comité soit indépendant, c'est pourquoi le Président de l'UMR n'est pas membre du Comité de mission mais invité permanent.

Le Comité de mission travaille de façon prioritaire avec le Conseil de Direction et rend compte au Conseil d'Administration. Le Comité de mission formule des avis sur la cohérence de la mission, sa mise en œuvre et aussi la façon dont l'UMR peut harmoniser ses activités avec la mission. Il n'a pas de rôle décisionnaire et n'intervient pas dans les processus de décisions.

## Les huit membres du Comité de mission

**M. Youssef ACHOUR** - Président du Comité de mission et Président du Groupe Up (ancien groupe Chèque Déjeuner). M. Achour est également Président de la CRESS Ile de France (Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire) et membre du Conseil d'administration de ESS France dans le cadre de l'animation et du développement de l'économie Sociale et Solidaire. L'UMR, désormais SA à mission, ne fait plus statutairement partie de l'ESS, la participation de M. Achour est de nature à nous aider à garder un lien avec les préoccupations de l'ESS, sur la gouvernance, le dialogue avec les parties prenantes et la création de richesse en vue d'une répartition équitable.

**Mme Mylène BONNEL** - Administratrice de l'UMR depuis 2013, de la MGEN depuis 2015 et du groupe VyV depuis sa création en 2017. Mise à disposition permanente au service de la Mutuelle, Mme Bonnel a une délégation de responsabilité autour de l'animation des militants des différentes mutuelles du groupe VyV, et de la coordination entre les Maisons dans les territoires pour porter la stratégie mutualiste du Groupe dans les structures dans lesquelles ils exercent leur mandat. Sa participation au Comité de mission nous permet de faire fructifier les liens étroits entre l'UMR et certaines de ses parties prenantes les plus proches : les Maisons du groupe VyV et en fluidifiant les partages autour de la vision stratégique.

**Mme Véronique FÉVRIER KOWECKA** - Déléguée pour Harmonie Mutuelle dans les territoires depuis 2019. Mme FÉVRIER KOWECKA est administratrice du pôle des personnes âgées VyV3, vice-présidente à la CPAM 49 et administratrice de la CARSAT Pays de la Loire. Elle a publié des ouvrages sur la prévoyance, la retraite et l'épargne salariale en entreprise (Edition Argus de l'Assurance). DRH, médiatrice et coach, elle connaît bien les problématiques de l'accompagnement de l'avancée en âge et de la préparation à la retraite et son éclairage sera précieux dans le cadre des travaux menés sur les objectifs concernant les propositions de services.

**Mme Mathilde PITON** - Elle est le membre salarié du Comité de Mission. Mme PITON travaille à la Direction des Risques et de l'Actuariat depuis 4 ans et participe à l'évaluation des risques de l'UMR de manière à assurer sa solvabilité et sa rentabilité (calculs des engagements et des provisionnements nécessaires pour verser les rentes des adhérents). Auparavant, elle travaillait chez E&Y sur les sujets d'actuariat et d'engagements sociaux. Son expertise sera essentielle pour éclairer les débats du Comité sur l'ensemble les questions les plus techniques liées aux obligations réglementaires, à la gestion des risques, et au pilotage actuariel de l'activité.

**M. Nicolas ANTHEAUME** - Professeur en Sciences de Gestion, spécialisé en comptabilité pour le développement durable, en poste à Nantes Université depuis 1998. Chercheur associé dans une Chaire de recherche à Audencia sur des problématiques de comptabilité multi capitaux, il a participé aux travaux de normalisation européens sur l'information et la durabilité des entreprises. Directeur de l'IAE (l'école d'économie et de management de Nantes Université) pendant 5 ans, il codirige actuellement un laboratoire de recherche en management et en économie de l'université. M. Antheaume apportera au Comité son expertise en matière de durabilité et un regard critique sur les enjeux liés au management.

**M. Gilles BERRUT** - Professeur de médecine, a exercé dans la fonction hospitalière pendant 38 ans avec des missions de chef de service, chef de département ou chef de pôle. Il a créé deux départements de gériatrie à Angers (1989 à 2007) et à Nantes (depuis 2007). Il est Vice-Doyen à la formation continue à l'Université de Nantes. Président de l'ODPC de gériatrie (Organisme de Développement Professionnel Continu). Il a collaboré à plusieurs missions ministérielles depuis 2007 (Alzheimer, Dépendance, loi adaptation société vieillissement, ...). Président du Gérontopole des Pays de la Loire, structure extérieure à l'hôpital et aux soins. Il collabore à la revue « Gériatrie et psychologie du vieillissement » et a publié « Vieillir dans la dignité ». L'anticipation est au cœur de la capacité d'innovation de l'UMR et M. Berrut apportera son expertise pour enrichir la proposition de l'UMR.

**M. Jérôme SADDIER** - Président du Crédit Coopératif et d'ESS France. Il est l'interlocuteur auprès des pouvoirs publics sur les dynamiques de développement de l'économie Sociale et Solidaire des entreprises françaises. Le Crédit Coopératif a plusieurs filiales dont l'une d'entre elles est société à mission et qu'il préside. M. SADDIER a occupé la fonction de Directeur général de la MNT. Au cœur des problématiques, de l'ESS, de l'industrie financière, M. Saddier a un regard et une expertise de nature à enrichir le modèle de la mission de l'UMR notamment sur sa contribution sociétale.

**M. Marc Brière** - Président du Directoire d'Arkéa Capital et ex Administrateur de France Invest. Son expertise dans le domaine financier et de la finance durable sera de nature à éclairer les enjeux liés aux investissements financiers de l'UMR, à sa politique ESG.

## Le fonctionnement du Comité de mission

Le Comité est constitué pour deux ans. Il est prévu que le Comité de mission se réunisse au moins deux fois par an mais avec un objectif de quatre fois par an. Le mandat des membres du Comité est de deux ans renouvelables.



### L'Agenda 2023 du Comité de mission

#### Les réunions sont organisées autour de deux axes complémentaires

- **Approfondir régulièrement par des échanges** avec des membres de la Direction générale, du Comité de Direction de l'UMR et des collaborateurs la connaissance de l'activité, des enjeux, des risques, ce qui permet aussi de mesurer le niveau d'appropriation de la mission dans les services ;
- **Construire et améliorer le modèle de la mission** en challengeant les propositions faites par les équipes et en proposant des pistes pour aller plus loin.

#### La première réunion

Elle s'est tenue en Décembre 2022 : une réunion de présentation pour poser le cadre des travaux du Comité.

- Permettre aux membres de se présenter
- Introduire l'UMR, ses activités et ses enjeux
- Présenter le cadre de la société à mission et les règles de fonctionnement du Comité de mission

« Lors du déroulement des réunions, j'ai apprécié la manière dont la mission a été explicitée par l'équipe de direction, pour la traduire concrètement dans le quotidien des activités et faciliter son appropriation. De bonnes bases ont été posées pour mesurer et apporter la preuve de ce qui aura été accompli à l'issue d'un premier cycle. J'ai également apprécié le soin apporté pour favoriser l'échange et la diversité des points de vue, pour comprendre et traduire les contributions, suggestions et réactions de l'ensemble des membres du comité » **N. Anthaume**

« L'UMR vient à peine de se transformer en SA ; sa culture est donc imprégnée de son fonctionnement passé. Toutefois, sa gouvernance évolue, elle entre dans un grand groupe, le garde-fou que constitue le statut de l'entreprise à mission me paraît particulièrement indiqué pour l'UMR. Etre dans un comité de mission d'une structure dont on est administratrice, c'est être à la fois dedans et dehors ; dedans avec sa posture d'administratrice et dehors grâce aux regards croisés des différents membres du comité » **M. Bonnel**

#### La deuxième réunion

Elle s'est tenue en Février 2023 : prendre connaissance du modèle de la mission et des enjeux du développement de l'UMR.

- Qu'est-ce que le modèle de la mission ? Comment se construit-il ? Quels sont les enjeux sur la première année ? Quels sont les attendus du rapport de mission surtout quand ce dernier est rédigé six mois après la création de la société à mission ?
- Quels sont les enjeux stratégiques, économiques et de développement pour l'UMR ?

Cette réunion a permis des échanges riches sur les objectifs statutaires et les objectifs opérationnels proposés. L'expertise des membres du Comité a éclairé des aspects moins clairement identifiés et à proposé des premières pistes. Ces dernières ont conduit à modifier certains des objectifs opérationnels.

*« Les réunions du comité de mission permettent d'aborder de nombreux aspects de l'activité de l'union et d'approcher les projets et perspectives à la fois techniques et stratégiques.*

*Une parole libre et largement ouverte autorise des approches différentes des questions. Parfois, il s'agit de demandes d'explication lorsque la problématique est loin du champ d'expertise. Parfois, il s'agit de propositions dans des domaines très variés qui sont toujours l'objet d'une attention particulière et d'une réponse argumentée.*

*De manière générale, j'ai la perception d'une construction ouverte fortement ancrée dans la culture mutualiste et donc ouverte aux aspects sociaux et humains » **G. Berrut***

*« J'ai apprécié participer aux trois comités qui ont eu lieu cette année et échanger avec les différents membres qui composent le comité dont les parcours sont variés et complémentaires.*

*Chaque personnalité a pu s'approprier les enjeux de la mission et a eu l'opportunité de donner son avis sur les objectifs statutaires que l'UMR s'est fixé.*

*Les échanges et témoignages ont été très enrichissants, et ont permis de comprendre et questionner ces objectifs ainsi que le plan d'actions associé à travers un regard éclairé et ouvert sur la société » **M. Piton***

## La troisième réunion

**Elle s'est tenue en Mai 2023 : dernière réunion avant la présentation du rapport de mission au Conseil d'Administration. Tout naturellement, la réunion a été consacrée :**

- **Au rapport de mission**
- **Et aux enjeux de durabilité et d'investissement responsable qui sont au cœur des engagements de l'UMR.**

*« Le sens est à la fois vision, direction et signification; œuvrer dans ce comité de mission est un cheminement dans la mise en sens de l'activité - perspectives, orientations et explications concrètes - au côté de professionnels engagés au service de leur métier et du développement durable de l'humain.*

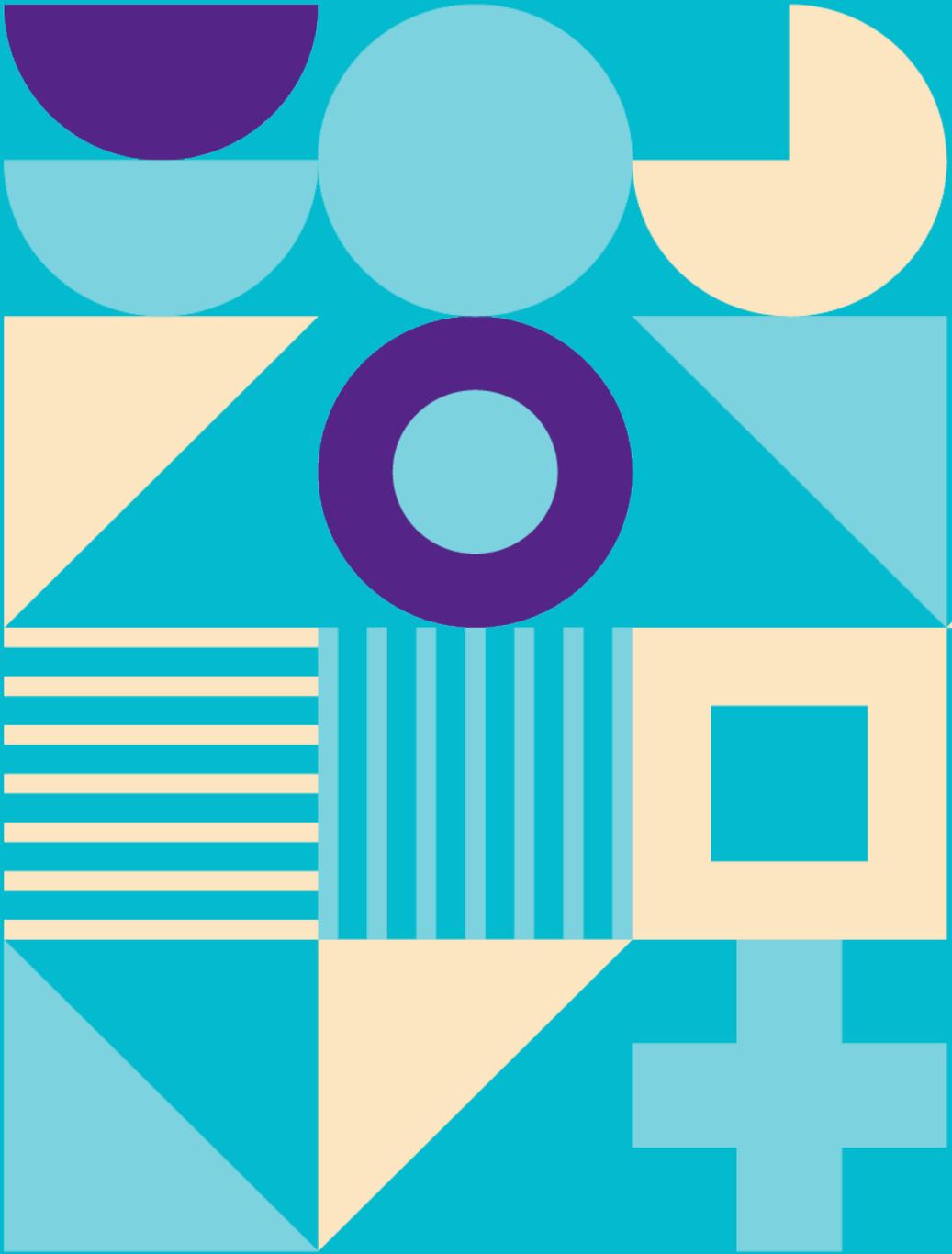
*Quelle que soit la fenêtre par laquelle on regarde, quelle que soit la personne qui observe, c'est une réalité commune qui est perçue.*

*Au côté des équipes de l'UMR, ce comité de mission en est le vecteur » **V. Kowecka***

*« Le bon positionnement d'un comité de mission est essentiel à l'efficacité de son travail et à la justification de son existence. Il ne doit pas être placé dans la fonction d'un « audit RSE » mais bien comme une composante essentielle de la fonction stratégique de l'entreprise.*

*C'est à cela que nous devons travailler au sein de ce comité » **J. Saddier***





# NOTRE APPROCHE :

## Comment avons-nous procédé ?

Dès le départ, il nous est apparu indispensable que la mission devait changer quelque chose pour les collaborateurs. Nous avons utilisé une méthodologie centrée sur les interactions pour, dès le début des travaux, faire de la mission une réalité concrète pour l'ensemble des équipes.



● Les objectifs statutaires ont été l'occasion de mettre en évidence notre ADN et de renforcer la culture commune. Nous avons donc réalisé des ateliers collaboratifs avec l'équipe de Direction, des salariés, des administrateurs pour définir ce que ces objectifs recouvraient concrètement pour les métiers et souder le collectif autour d'une même compréhension de ces objectifs.



● A toutes les étapes, l'engagement des collaborateurs a été un axe essentiel de la démarche : faire participer les collaborateurs aux ateliers sur la base du volontariat, partager régulièrement avec toutes les équipes l'avancée des travaux pour identifier en quoi chacun participe à la mission. La mission structure le projet de l'entreprise. Tous les jours, par leurs actions, les collaborateurs, quelle que soit leur place dans l'entreprise, contribuent à la déployer. Il nous a semblé indispensable de valoriser cette participation.



● La réussite du déploiement de la mission dépend de la capacité à réconcilier le court terme et le long terme, la vision et la gestion, l'opérationnel et le stratégique. C'est pourquoi nous avons travaillé à la fois sur le long terme et le court terme. Nous assumons de fixer des objectifs ambitieux qui ne pourront être atteints immédiatement. Pendant les six mois de travail opérationnel que couvre ce rapport nous avons commencé par clarifier l'articulation entre la mission, les objectifs stratégiques et la RSE. Nous nous sommes attachés à recenser ce qui participait à la mission dans les plans d'actions en cours et à en définir à plus long terme.



● Enfin, le nouveau plan stratégique étant en cours d'élaboration, la cohérence avec la mission est essentielle. Nous travaillons encore à définir des indicateurs complémentaires. Il nous semble nécessaire de prendre le temps de construire des indicateurs pertinents et efficaces qui devront être validés également dans le cadre du nouveau plan stratégique.

**Ce premier rapport, rédigé au bout de six mois de déploiement opérationnel, est un rapport de trajectoire.**

**Il traduit nos ambitions pour chacun des objectifs statutaires et nos objectifs opérationnels.  
Nous présenterons également les réalisations 2022, et nos projets pour 2023.**

# •7 Le Modèle de la mission

## Vue synthétique



Source Communauté des entreprises à mission par Alain Schnapper

Le modèle de la mission a été construit en s'appuyant sur les choix suivants :

- Une raison d'être opérationnelle,
- Des objectifs statutaires à la formulation assez détaillée pour préciser le périmètre de l'impact,
- Des ambitions qui explicitent les domaines d'application de ces objectifs statutaires et font le lien avec des objectifs opérationnels très concrets,
- Des preuves qui peuvent être des plans d'actions, ou des indicateurs.

# • 8 Notre Modèle de la mission

**Ensemble**  
CONSTRUISONS

UNE **ÉPARGNE**  
**RESPONSABLE**  
POUR PRÉPARER VOTRE  
**RETRAITE**



## Objectifs statutaires

Faire vivre l'empreinte mutualiste en conservant un actionariat mutualiste, en œuvrant pour une croissance raisonnée avec des partenaires partageant les mêmes valeurs et en déterminant une répartition des excédents qui permettra de les consacrer significativement à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise.

Générer une performance durable au service des bénéficiaires des solutions d'épargne retraite, en investissant dans des entreprises contribuant aux transitions sociétales et environnementales pour une société plus inclusive et un monde pérenne pour demain.

Innover pour anticiper les évolutions sociales, environnementales et économiques pour être en mesure de conseiller tous ceux qui ont besoin d'une retraite supplémentaire, afin de faire de la retraite un temps que l'on vit pleinement jusque dans le grand âge.

Fédérer une communauté d'entraide et de solidarité, facile d'accès, afin que nos adhérents puissent bénéficier d'un accompagnement concret dans tous les moments de la vie et face aux épreuves.

## Objectifs opérationnels

- 1 Toucher une grande diversité d'adhérents.
- 2 Développer des produits sur mesure qui répondent aux besoins spécifiques des clientèles auxquelles ils s'adressent.
- 3 Travailler avec des partenaires partageant les mêmes valeurs.
- 4 Conserver le temps long au cœur de la gestion financière.
- 5 Assurer un pilotage protecteur au bénéfice des adhérents.
- 6 Accorder une attention particulière à l'employabilité après 50 ans et à l'accompagnement vers la retraite.
- 7 Agir pour promouvoir une formation tout au long de la vie professionnelle.
- 8 Mesurer et réduire l'empreinte carbone de l'UMR.
- 9 Favoriser l'engagement des salariés.
- 10 Formaliser une stratégie d'investissement de conviction.
- 11 Travailler avec les sociétés de gestion pour améliorer la mesure de l'impact.
- 12 S'engager pour l'excellence du service rendu aux adhérents.
- 13 Accompagner nos adhérents en développant des services avec des partenaires.
- 14 Développer des supports pédagogiques clairs à destination des adhérents.
- 15 Développer un conseil sur la préparation de la retraite.
- 16 Aider nos partenaires à développer un conseil sur la stratégie de constitution de la retraite.
- 17 Aller à la rencontre des adhérents et développer l'ancrage territorial.
- 18 Animer les communautés des adhérents, partenaires et sociétés de gestion.
- 19 Aider les adhérents qui rencontrent des difficultés financières.
- 20 Faciliter l'accès de tous les adhérents à des dispositifs permettant de mieux vivre sa retraite.

# Objectif statutaire n° 1



**Faire vivre l’empreinte mutualiste en conservant un actionariat mutualiste, en œuvrant pour une croissance raisonnée avec des partenaires partageant les mêmes valeurs et en déterminant une répartition des excédents qui permettra de les consacrer significativement à l’objectif de maintien ou de développement de l’activité de l’entreprise.**

Dans le cadre du rapprochement avec le groupe VyV, l’UMR anciennement Union de mutuelle est devenue une Société Anonyme à mission. Cette transformation annonce la volonté de s’inscrire dans une continuité économique et philosophique pour faire vivre l’empreinte mutualiste au travers de plusieurs éléments :

- **La volonté de proposer la retraite au plus grand nombre avec des partenaires partageant les mêmes valeurs.** Nous optons pour une croissance raisonnée, c’est-à-dire équilibrée, maîtrisée, au service de la mission,
- Une saine gestion absolument nécessaire **pour contribuer au projet du groupe VyV de protéger ceux qui en ont besoin**, ce qui implique de réinvestir une part significative des excédents au bénéfice des adhérents.
- Et enfin, la **promotion de l’empreinte mutualiste en devenant un employeur de référence** et en développant une politique des ressources humaines ambitieuse. Dans notre conception, être société à mission implique d’être cohérent entre ce que l’on fait en interne et ce que l’on propose à nos clients et partenaires. Cela veut dire faire vivre, au sein de l’entreprise, les valeurs que nous affichons.



**Au titre de ce premier objectif statutaire nous avons défini sept objectifs opérationnels**

## Objectif statutaire n° 1 - Réalisations 2022 et projets 2023

● 1

**Toucher une grande diversité d’adhérents :** cet objectif opérationnel traduit un engagement constant au service de l’accessibilité de nos produits. En 2022, nous proposons des PER qui ont des frais de gestion qui sont parmi les plus faibles du marché (0,37 % pour le COREM et 0,6 % pour le PERIVIE). De même, nos adhérents ont la possibilité de cotiser à partir de 20 euros par mois, voire dans des cas de difficultés financières de suspendre leurs cotisations sans que cela remette en cause la pérennité du produit. En 2023, nous continuerons à proposer le produit retraite au plus grand nombre en formalisant de nouveaux partenariats, notamment avec de partenaires mutualistes qui ont accès à des clientèles spécifiques.

● 2

**Développer des produits sur mesure qui répondent aux besoins spécifiques des clientèles auxquelles ils s’adressent :** ce qui nous permet de mettre à disposition de nos partenaires nos produits historiques ou des produits sur mesure. En 2022, l’UMR a déployé deux nouveaux produits ORIGINEO by Crystal et le PER Meeschaert. Ces produits enrichissent la gamme déjà existante avec l’accès à de nouvelles UC, de nouveaux modes de gestion qui permettent notamment de ne plus piloter la gestion sur la date de la retraite et de proroger le PER après la retraite. Ces partenariats avec des acteurs de la gestion privée, nous permettent d’innover dans les modes de gestions, les UC et d’améliorer les caractéristiques des produits. A la demande de nos partenaires patrimoniaux, nous proposerons désormais une nouvelle classe d’actifs : le private equity.

● 3

**Travailler avec des partenaires partageant les mêmes valeurs :** En 2023, nous mettrons la mission au cœur du déploiement de notre offre en évaluant les relations d’affaires potentielles à l’aune de la mission : partage de valeurs et capacité à créer une croissance raisonnée au service de nos adhérents. Cet examen a été la première traduction concrète dans nos process de la mission. Nous prenons l’engagement de passer 100 % des partenariats envisagés au filtre de la mission.

● 4

**Conserver le temps long au cœur de la gestion financière** : conserver le temps long dans la gestion financière : en 2023, nous finaliserons l'intégration dans le groupe VyV, et notre plan stratégique pour les trois prochaines années. C'est l'occasion de formaliser cette préoccupation du temps long en proposant en juin 2024 au Conseil d'Administration un partage de la valeur sur la durée du plan stratégique.

● 5

**Assurer un pilotage protecteur au bénéfice des adhérents** : la relation entre l'UMR et les adhérents est une relation de long terme. Notre engagement est de permettre à nos adhérents de toucher une rente lors de la retraite. Cela implique d'investir l'argent qui nous est confié de façon à la fois protectrice et rémunératrice. Le savoir-faire de l'UMR est tout entier dans cet équilibre. En 2022, le rendement est de 3,88 % brut pour le régime COREM, et 3,1 % brut pour le fonds euros des PER multisupports. En 2022, nous avons dû décider une diminution de la valeur du service du point de notre régime COREM. Cette décision difficile nous l'avons prise pour être en mesure de continuer à verser des rentes sur le long terme dans une période où les taux d'intérêts étaient devenus négatifs. La situation économique ayant évolué, l'Assemblée générale de l'UMR a validé une revalorisation de la valeur de service du point à hauteur de 6% qui prendra effet au 1er janvier 2024. Cela se traduira également en 2023 par l'engagement de rester parmi les acteurs les plus performants en matière de rendement distribués sur nos fonds euros et par la définition d'une politique de revalorisation de moyen terme pour notre régime en point.

● 6

**Accorder une attention particulière à l'employabilité après 50 ans et à l'accompagnement vers la retraite** : les collaborateurs de l'UMR ont la possibilité, pour préparer leur retraite, de prendre un temps partiel en restant dans leur poste. Nous savons que la retraite se vit d'autant plus sereinement qu'elle est bien préparée ; c'est pourquoi nous donnons à nos collaborateurs la possibilité d'engager une transition douce pour leur donner le temps de se projeter. En 2023, nous examinerons de près les propositions du Club Landoy et réfléchirons aux mesures que nous pouvons mettre en œuvre au-delà des actions de formation continue, du temps partiel pour préparer la retraite et des stages que nous proposons aujourd'hui.

● 7

**Agir pour promouvoir une formation tout au long de la vie professionnelle** : l'UMR est une entreprise de 109 collaborateurs à fin décembre 2022. La transversalité, l'agilité et la coopération sont ancrées dans les habitudes de travail. Dans ce cadre, l'UMR s'attache à développer les compétences de l'ensemble de ses salariés que ce soit par la formation, la proposition de dispositifs d'acquisition de compétences comme le coaching, ou l'ouverture aux problématiques sociales et les échanges au sein de l'entreprise grâce à des initiatives comme les partages d'expérience professionnelle. Chaque année une journée "Happy at work" est organisée. En 2022, elle était autour de la thématique du handicap pour sensibiliser les collaborateurs à la discrimination en entreprise ; en 2023, elle traitera du climat. Nous continuerons de proposer à nos collaborateurs des formations diversifiées que ce soit dans le domaine technique ou celui des compétences comportementales.

## Notre premier indicateur chiffré

● 3

**100 % des partenariats** au filtre de la mission



# Objectif statutaire n° 2



**Générer une performance durable au service des bénéficiaires des solutions d'épargne retraite, en investissant dans des entreprises contribuant aux transitions sociétales et environnementales pour une société plus inclusive et un monde pérenne pour demain.**

L'objectif statutaire n° 2 reprend la traduction de la Raison d'Etre dans la politique d'investissement responsable et dans le plan ESG. Nos ambitions en matière d'ESG sont au cœur de la proposition faite à nos adhérents de financer, avec leur épargne, un monde plus durable.

L'année 2022 a été marquée par l'obtention de deux récompenses prestigieuses, renforçant notre détermination à poursuivre et consolider cette stratégie. Ainsi, Les Couronnes Invest, qui distinguent les meilleurs investisseurs institutionnels, nous ont remis le prix de la "Meilleure gouvernance en faveur du déploiement de la Raison d'Etre". De plus, le premier Sommet de la Transformation Durable, organisé par le groupe Leaders League nous a gratifié d'une mention spéciale « meilleure stratégie d'investissement ESG de l'année ».

## Nous avons une double ambition qui est :

**De nous engager pour déployer une dynamique vertueuse en matière écologique et sociétale**, en déployant ici et maintenant une politique RSE active et collaborative. Chaque année, un groupe de collaborateurs de l'UMR réfléchit et propose des actions permettant d'œuvrer pour la transition écologique et sociétale. Ces objectifs sont proposés à l'ensemble des collaborateurs et priorisés pour être mis en œuvre dans sept domaines en lien avec les objectifs de développement durable de l'ONU : le territoire et le développement local, l'éthique et la déontologie, la certification qualité ou le lien avec les utilisateurs, les droits humains et la lutte contre les discriminations, la gouvernance et la concertation, l'exemplarité sociale, et enfin l'environnement.

De peser, forts de nos 10,3 Mds euros d'actifs sous gestion, dans la transition et de pouvoir **assurer à nos adhérents que leur épargne a de l'impact**.

## Notre plan ESG 2025 comporte 4 pratiques et 2 thèmes

- Tout d'abord une politique d'exclusion du charbon, des exclusions des secteurs que nous ne souhaitons pas financer comme le tabac et en application d'une de nos valeurs, la Sincérité, nous réalisons un reporting annuel concernant les expositions involontaires à des secteurs exclus dans les OPC.
- Ensuite une politique d'intégration qui définit une trajectoire carbone, des objectifs de labélisation des mandats et d'alignement avec l'article 8, et d'investissement dans des fonds articles 8 et 9. C'est également le choix de faire porter notre attention sur deux critères plus particuliers : l'égalité homme/femme en matière sociale et la biodiversité sur la question environnementale.
- En troisième lieu, des engagements via notamment un reporting annuel autour de l'exercice des droits de vote des gérants, une politique actionnariale autour de thèmes choisis avec les gérants, une adhésion à des initiatives collectives,
- Enfin, une recherche d'impact en allouant une cible d'allocation d'impact au portefeuille, en suivant grâce à des indicateurs l'impact environnemental et sociétal du portefeuille.

En lien avec les ODD (objectifs de développement durables) choisis par l'UMR nous avons défini deux thématiques d'investissement plus particulières.



**Au titre de ce deuxième objectif statutaire nous avons défini quatre objectifs opérationnels**

● 8

**Mesurer et réduire l'empreinte carbone de l'UMR** : nous avons lancé un appel d'offre pour étudier les travaux nécessaires pour mieux isoler notre siège social. En 2023, en lien avec le groupe VyV nous lançons un bilan carbone de l'UMR. A partir de cet audit, nous élaborerons un plan d'action pour réduire notre empreinte. Nous avons déjà listé une série d'actions à mener sur notre siège social pour limiter les émissions à effet de serre.

● 9

**Favoriser l'engagement des salariés** : notre politique est de financer des projets qui ont du sens par rapport à notre Raison d'Être, et de surcroît de permettre à nos collaborateurs d'y participer. Ainsi, nous donnons aux salariés de l'UMR la possibilité de s'engager sur leur temps de travail pour des actions de bénévolat ou pour du mécénat de compétence. Les partenariats sont choisis par une commission mixte de collaborateurs et d'administrateurs de façon à sélectionner des projets congruents avec notre Raison d'Être, dans lesquels nous pouvons avoir une implication forte. Nous finançons par exemple la chaîne Youtube de l'association Old UP qui encourage les seniors de plus de 80 ans qui souhaitent avoir une contribution sociale. Nous la relayons également sur notre site. Via Action Humanitaire nous avons financé un centre pour personnes âgées à Madagascar où deux collaborateurs ont mené une mission. Nous soutenons également le réseau COHABILIS qui promeut la cohabitation intergénérationnelle, ainsi que VRAC METROPOLE en finançant des bons pour que des personnes âgées puissent avoir une réduction sur les denrées vendues.

En 2022, nous avons décidé de mettre à disposition des salariés des quotas de jours d'engagement pour 2023 : 10 jours sur le mécénat de compétences avec Passerelle et Compétences, du temps pour les salariés qui souhaitent participer à la course Action contre la faim, une demi-journée pour les salariés qui désirent participer aux distributions organisées par VRAC METROPOLE. Déjà 40 collaborateurs sont inscrits pour cette action en 2023.

● 10

**Formaliser une stratégie d'investissement de conviction** : notre conviction est que les entreprises qui intègrent les critères ESG dans leur politique d'investissement créent des opportunités porteuses de développement. Nous pensons que, a contrario, ne pas le faire entraînerait, pour les entreprises concernées, des conséquences négatives sur les possibilités de recrutements, leurs coûts de financement et la capacité à satisfaire les clients. En 2014, quand nous avons élaboré la politique d'investisseur responsable, il s'agissait déjà de mesurer les risques sociaux environnementaux et de gouvernance au sein du portefeuille d'actifs. Cette politique a été formalisée en fixant des contraintes aux gestionnaires de fonds. L'UMR exclut de ses gestions en direct (obligations et fonds d'actions dédiés) le tabac, l'alcool, les jeux d'argent, la pornographie, le charbon, le pétrole et les armes non conventionnelles. Cette stratégie globale d'investissements responsables s'illustre par une notation extra financière (critères ESG) sur plus de 87 % du portefeuille. Dans le plan ESG 2025, nous nous sommes engagés à réduire l'empreinte carbone de notre portefeuille (obligations et actions) de 50 % au global. Ce résultat déjà été atteint. En 2022, nous avons poursuivi la stratégie d'investissements à impacts positifs en soutenant des actifs d'infrastructure d'énergie renouvelable à hauteur de 50 M d'euros d'engagement : éoliennes, panneaux photovoltaïques, biomasse, hydrogène.

Pour aller plus loin nous allons intégrer dans notre politique d'investissement responsable, une politique d'investissement de conviction en lien avec notre Raison d'Être. Nous avons décidé de nous engager dans le projet Tibi, une initiative lancée en 2020 par Bruno Lemaire, ministre de l'Économie et l'économiste Philippe Tibi. A horizon 2026, sur Tibi 2, notre engagement sera de 40 M d'euros. Ce projet se charge d'identifier des investissements cotés et non cotés sur des valeurs technologiques, dans des domaines tels que la santé et les transitions écologique et numérique. Avec une ambition forte : faire émerger les grandes valeurs de demain. Parmi les projets que l'UMR souhaite favoriser figurent le nettoyage des océans, la protection de la biodiversité, la recherche de nouveaux médicaments, l'inclusion et la promotion de l'éducation auprès des populations de la petite enfance aux retraités. Un travail préparatoire a été mené en parallèle pour étudier l'opportunité d'investir dans la forêt. Dans le cadre de la transition énergétique, et face au déboisement de certaines zones, l'UMR juge indispensable de renforcer la biodiversité et sa sauvegarde. Un travail préparatoire a été mené en 2022. La décision a été prise de consacrer une partie des encours à des investissements en forêt avec une gestion d'exploitation raisonnée. Le fonds Forêts verra donc le jour en 2023.

● 11

**Travailler avec les sociétés de gestion pour améliorer la mesure de l'impact** : toutes nos sociétés de gestion partenaires sont signataires des PRI. Nous le sommes également depuis 2018 et nous avons rejoint le Carbone Disclosure Project en 2020. Accompagner les sociétés de gestion, c'est développer un dialogue rapproché et constructif avec elles, notamment sur toutes les controverses sur des secteurs ou des entreprises pour décider conjointement des désinvestissements éventuels. Dans notre produit historique, le COREM, nous n'investissons que dans des fonds articles 8 et 9. Pour les autres produits cette règle s'applique également sauf pour les UC choisies par nos partenaires. En 2023 nous prenons l'engagement d'informer toutes les sociétés de gestion partenaires qu'à partir de 2024, seuls les fonds article 8 ou 9 pourront être nouvellement référencés dans nos PER.

# Objectif statutaire n° 3



**Innovier pour anticiper les évolutions sociales, environnementales et économiques pour être en mesure de conseiller tous ceux qui ont besoin d'une retraite supplémentaire, afin de faire de la retraite un temps que l'on vit pleinement jusque dans le grand âge.**

**Qu'appelle-t-on innovation ?** L'innovation est diverse, elle va de l'innovation incrémentale qui est une amélioration continue, à l'innovation radicale qui est d'apporter quelque chose de complètement nouveau que personne n'attendait.

Notre métier nous conduit à devoir innover en permanence, parce que, si nos engagements perdurent, tout autour de nous change : les attentes de nos adhérents, la démographie, les conditions économiques, la réglementation, le marché du travail.

Pour être au service de notre Raison d'Etre, l'innovation doit porter plus particulièrement sur deux aspects :

- **L'engagement au côté des adhérents pour leur offrir des propositions innovantes d'accompagnement et de service** pour mieux vivre la retraite, ce qui implique d'être à leur écoute, de travailler avec des partenaires engagés au plus près de ceux qui préparent et vivent leur retraite ;
- **L'innovation dans la structuration des produits et le conseil** : pour répondre aux besoins qui ne cessent d'évoluer, que ces besoins portent sur les caractéristiques des produits (modalités de liquidation, transfert, changements de bénéficiaires) ou les modalités de gestion, supports d'investissement, ou sur les objets mêmes de ces financements puisque nous proposons à nos adhérents de contribuer au financement de la transition écologique et sociétale...



**Au titre de ce troisième objectif statutaire nous avons défini cinq objectifs opérationnels**

## Objectif statutaire n° 3 - Réalisations 2022 et projets 2023

### ● 12

**S'engager pour l'excellence du service rendu aux adhérents** : l'excellence opérationnelle dans sa dimension d'accueil, d'écoute et de réponse aux adhérents est un axe majeur du plan stratégique 2020 – 2024. Les enjeux fiscaux de la retraite, les caractéristiques des produits sont loin d'être simples et nécessitent de pouvoir donner des explications claires et adaptées. Nous avons en 2022 restructuré le service relation adhérents, avec la création d'un pôle d'expertise dédié aux PER multisupports, et mis en place une démarche centrée sur la personne avec un rappel de 100 % des clients qui ont mis un avis négatif sur le service rendu.

Depuis plus de dix ans, l'UMR dispose d'un baromètre annuel pour évaluer la satisfaction des adhérents et la qualité de service que nous offrons. Ce baromètre annuel est complété depuis 2020 par un dispositif mensuel de mesure à chaud, réalisé 3 à 7 jours après une prise de contact de l'assuré avec les services de l'UMR. Ce dispositif d'enquête à chaud a été amélioré en juillet 2022. Les résultats sont désormais accessibles aux collaborateurs grâce à un outil web dynamique, qui permet de disposer des résultats en temps réel et d'être beaucoup plus réactif dans les décisions.

Notre projet en 2023 est de formaliser un SLA externe qui formalisera les engagements de l'UMR en matière de service rendus et bien sûr de maintenir au moins voir d'améliorer encore notre qualité de service. accès à des clientèles spécifiques.

● 13

**Accompagner nos adhérents en développant des services avec des partenaires :** cette démarche a été amorcée en 2022 dans le cadre de l'intégration du groupe VyV. Notre objectif est de proposer des services, comme le bilan retraite, les stages de préparation à la retraite en partenariat avec nos partenaires et notamment la mutuelle du livre 3 Esprit Retraite, ainsi que d'autres entités du groupe. Cette mutualisation des services doit permettre de proposer une offre complète et diversifiée dans la droite ligne de notre Raison d'être qui est de favoriser une retraite plus active et mieux vécue.

En 2023 nous projetons de formaliser le cadre et les modalités du partenariat avec la mutuelle Esprit Retraite en ce qui concerne les services rendus aux adhérents.

● 14

**Développer des supports pédagogiques clairs à destination des adhérents :** l'information destinée aux adhérents est très encadrée d'un point de vue réglementaire. Le métier de la retraite est un métier complexe et bien souvent nous devons expliquer des aspects techniques dans des situations difficiles comme les décès. C'est pourquoi nous nous attachons à développer dans notre communication directe avec nos adhérents et sur notre site des supports explicatifs plus accessibles. En 2022, nous avons travaillé sur un nouvel espace adhérent livré au premier semestre 2023. Celui-ci, conformément aux vœux des adhérents, va leur permettre d'effectuer davantage d'actes en autonomie et apportera des informations sur les contrats, l'actualité de la retraite et les produits..

● 15

**Développer un conseil sur la préparation de la retraite :** pour ce qui concerne le conseil nous agissons tout d'abord en mettant à la disposition de nos adhérents des outils de compréhension et de simulation de la retraite. Le site adhérent propose des outils et des quizz dans les moments de vie clefs : entrée dans la vie professionnelle, mariage, études des enfants, reconversion professionnelle, séparation ou divorce et reconstitution familiale, milieu de vie professionnelle, retraite, perte d'autonomie. En second lieu, nous portons une attention particulière aux conseils délivrés quand nous sommes en relation avec les adhérents. En 2022, l'UMR a reçu le label du Meilleur Conseil Epargne 2022 pour récompenser le conseil délivré.

Nous déployons en interne un plan d'action transverse pour former les équipes sur l'axe conseil pour mieux adapter la stratégie de cotisation.

● 16

**Aider nos partenaires à développer un conseil sur la stratégie de constitution de la retraite :** La relation entre l'UMR et ses partenaires distributeurs est fondée sur le partage d'une vision commune au centre de laquelle se trouve l'importance de la relation adhérent. Depuis 2012, nous investissons dans la digitalisation de nos parcours, ce qui nous permet de nous adapter à la maturité technologique de nos partenaires. Il leur est proposé un parcours client conçu en fonction de leurs besoins et contraintes avec des simulateurs leur permettant de délivrer le meilleur conseil sur la constitution de la retraite.

En 2023 nous allons étudier comment partager l'innovation au sein du groupe VyV pour faire profiter les partenaires du groupe VyV des innovations produits et de nos nouveaux services.

## Nos premiers indicateurs chiffrés

● 12

**Net Promoteur Score en moyenne**

+ 22,4 en 2022

● 12

**Satisfaction de l'adhérent**

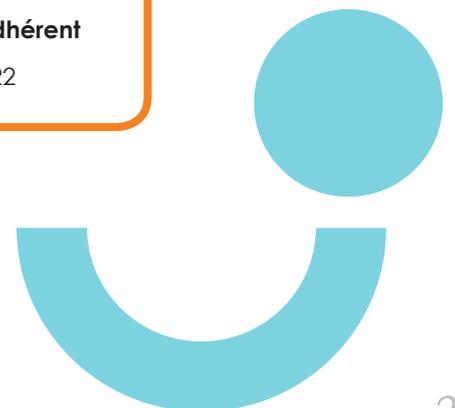
8,3/10 en 2022

● 12

**Taux d'accessibilité 2022 \***

89,86 %

\* Nombre d'appels pris sur nombre d'appels reçus.



# Objectif statutaire n° 4



**Fédérer une communauté d'entraide et de solidarité, facile d'accès, afin que nos adhérents puissent bénéficier d'un accompagnement concret dans tous les moments de la vie et face aux épreuves.**

Au travers de l'objectif statutaire n° 4, nous souhaitons rester fidèle à notre ADN de solidarité et d'entraide et proposer de fédérer notre écosystème autour d'une même vision de la retraite.

Dans le cadre de notre activité, nous échangeons avec de nombreuses parties prenantes, chacune engagée dans la transformation du modèle de retraite existant :

- Les adhérents qui souhaitent vivre une retraite active et participer au financement d'un monde durable ;
- Les partenaires qui commercialisent des produits permettant de toucher ceux qui ont besoin d'une retraite complémentaire, ou proposent des offres de service destinées à accompagner les adhérents, et qui, pour certains aussi, sont société à mission ;
- Les sociétés de gestion qui proposent des investissements durables, dans le cadre pour certaine de la société à mission ;
- Les salariés qui, pour certains, sont aussi des adhérents, et qui s'engagent jour après jour pour construire notre modèle de mission ;
- Nos actionnaires qui nous accompagnent dans cette trajectoire.

Fédérer une communauté c'est permettre à ces 5 parties prenantes d'échanger et de collaborer activement. L'entraide et la solidarité c'est tout d'abord conserver volontairement une activité d'action sociale, en se donnant les moyens de venir en aide à ceux qui en ont besoin.

## La mise en œuvre de cet objectif se déploiera dans deux axes



**Etre à l'écoute des adhérents et développer un dialogue de proximité avec eux.** Nos valeurs de Sincérité, Responsabilité et Engagement nous amènent à nous engager au côté des adhérents pour leur apporter le meilleur service, mais également pour dialoguer en vue de les associer à la construction de notre proposition de produits et services. Ce lien, nous le renforcerons en capitalisant sur l'ancrage territorial, en allant à la rencontre de nos adhérents et en dialoguant via l'animation de différentes communautés.



**Renforcer l'action sociale,** en devenant une Société anonyme nous aurions pu renoncer à la dimension de l'action sociale qui reste une des caractéristiques de la mutualité. Il n'en est rien, nous choisissons de renforcer cette action sociale, car la solidarité reste dans notre ADN et un ciment fort de notre société.



**Au titre de ce quatrième objectif statutaire nous avons défini quatre objectifs opérationnels**

## Objectif statutaire n° 4 - Réalisations 2022 et projets 2023

● 17

**Aller à la rencontre des adhérents et développer l'ancrage territorial :** comme chaque année, en 2023, nous irons à la rencontre des adhérents dans les réunions, et organisons 8 réunions territoriales. L'objectif est d'évoquer les sujets d'actualité, nos résultats et notre stratégie et bien entendu de répondre aux questions de nos adhérents.

● 18

**Animer les communautés des adhérents, partenaires et sociétés de gestion :** l'écoute des adhérents passe par la consultation lors de la mise en marché d'outils ou de propositions commerciales. C'est ce que nous appelons : « le panel adhérent ». En 2022, nous l'avons utilisé pour tester le bilan retraite et vérifier que l'offre permettait de répondre aux questions que se posaient les adhérents. En 2023 nous lancerons une étude d'opportunité sur l'animation d'une communauté, pour la décliner opérationnellement en 2024.

● 19

**Aider les adhérents qui rencontrent des difficultés financières :** en 2022, 99 allocations ont été versées en 2022 contre 85 en 2021, dont 74 allocations ponctuelles et 25 allocations annuelles, pour un montant total de près de 83 keuros. Par ailleurs, 76 allocations ont été accordées pour un montant total de 72 keuros. La gouvernance de la gestion sociale a été modifiée et confiée à une commission d'élus de la mutuelle Esprit Retraite. Les prestations sociales bénéficiaient jusque-là aux adhérents des PER à points, tous les adhérents pourront en bénéficier.

● 20

**Faciliter l'accès de tous les adhérents à des dispositifs permettant de mieux vivre sa retraite :** nous étudions la possibilité de mettre en place une prestation d'action sociale pour aider financièrement les adhérents qui souhaiteraient participer à un stage de préparation à la retraite.



## Notre premier indicateur chiffré

● 17

8 réunions régionales en 2023





UMR est une Société anonyme à Conseil d'administration et à mission au capital de 247 668 709 €. Immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 828 952 796. Siège social : 12 Rue de Cornulier – 44 000 NANTES

Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09.

[umr-retraite.fr](http://umr-retraite.fr)